

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 11       | 12                        |

| Vote           |  |
|----------------|--|
| A la majorité  |  |
| Pour : 12      |  |
| Contre : 0     |  |
| Abstention : 0 |  |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE Le : 28/02/2024  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 février 2024.

**Présents :** Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

**Absents excusés :** Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DANIEL Christophe

### 006-2024 – Collège Jean Jaurès de HUELGOAT – demande de subvention dans le cadre d'un voyage pédagogique organisé en 2024

Le Maire présente au conseil municipal la demande formulée par le Collège Jean Jaurès de HUELGOAT qui organise cette année, trois voyages à l'étranger : Rome, Barcelone et Allemagne.

Pour le voyage de Rome, 6 élèves habitants à PLOUYÉ sont concernés, pour Barcelone, 7 élèves et pour l'Allemagne, 3 élèves. Soit un total de 16 élèves plouyéziens.

Le collège sollicite de nombreux partenaires locaux pour chercher des sources de financement et dans ce cadre, la commune de Plouyé est sollicitée pour aider financièrement ces voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, sachant que Monsieur Christophe DANIEL et Monsieur Grégory LE GUILLOU, n'ont pas pris part à ce vote puisqu'ils ont des enfants concernés par ce voyage.

- D'accorder pour l'année 2024, aux élèves habitants la commune de Plouyé une subvention de 100€ par enfant participant à l'un des trois voyages cités ci-dessus, sous réserve de produire une attestation du collège. Il est précisé que cette aide sera attribuée sur demande accompagnée d'un RIB des parents à la mairie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/02/2024

Le secrétaire de séance,  
Christophe DANIEL



Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU


